

# SAGE DU BAS-LEON

(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)



# COMMISSION LOCALE DE L'EAU

le 12 décembre 2023 (*Lanrivoaré*)



*Structure porteuse du SAGE : le Syndicat des Eaux du Bas-Léon*

# Points à l'ordre du jour



- ▶ Consultation de la CLE : procédure
- ▶ Avis de la CLE (forage)
- ▶ Demande d'actualisation de l'inventaire zones humides sur la commune de Saint-Méen
- ▶ Plan de résilience : recrutement GIEP & économie d'eau
- ▶ Validation des thèmes des commissions thématiques 2024
- ▶ Validation des programmes prévisionnels 2024
- ▶ Informations diverses

# AVIS DE LA CLE

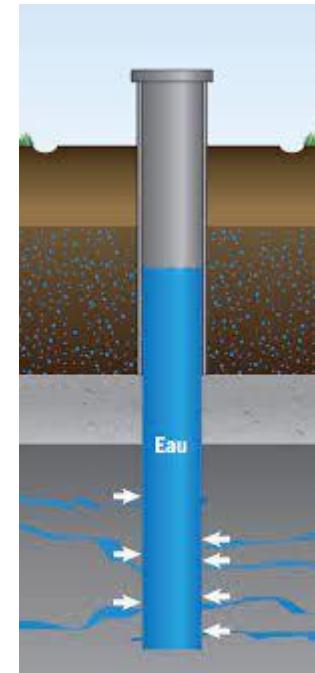
# Sollicitation de l'avis de la CLE : -> procédure à instaurer



- ▼ Réception des éléments
- ▼ Information de suite des membres de la CLE avec envoi d'un lien pour télécharger l'ensemble des pièces
- ▼ Rédaction d'une note de synthèse ?
  - > à transmettre au moins 3 semaines avant date butoir de réponse
- ▼ Avis de la CLE retranscrit sous forme de courrier ?
  - Si une CLE est planifiée dans l'intervalle :
    - étude du dossier en CLE pour rédaction de l'avis
  - Si pas de CLE planifiée dans l'intervalle :
    - consultation par mail (15 jours à minima)
    - rédaction de l'avis de la CLE

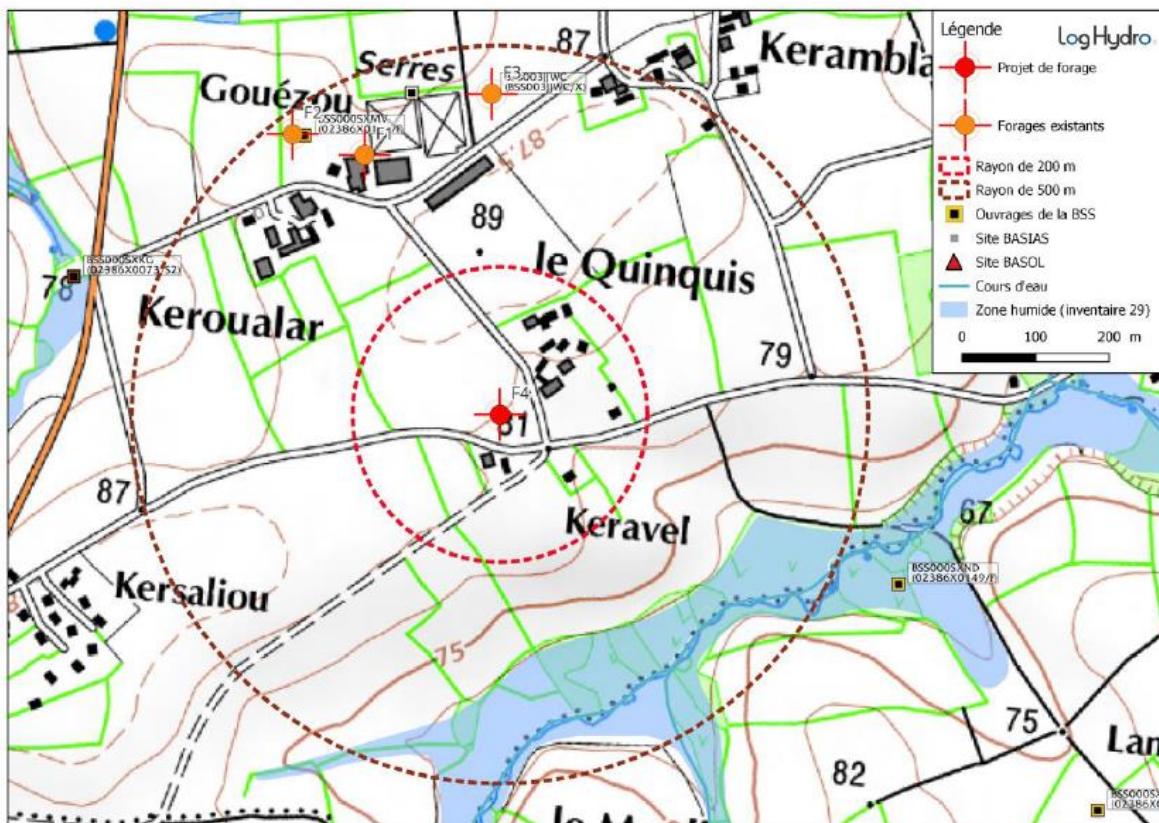
# Avis forage MILIZAC GUIPRONVEL

- ▶ Dossier de déclaration IOTA projet de forage de 70 m de profondeur sur la commune principale MILIZAC GUIPRONVEL
  - ▶ SARL DU GOUEZOU
  - ▶ Objectif : satisfaire ses besoins en eau pour l'irrigation de 45 ha de cultures maraîchères (*sous serre et en plein champ*) en sécurisation de 3 forages existants
- 
- Les prélèvements potentiel maximum du nouveau forage seront de 10 m<sup>3</sup>/h, 50 m<sup>3</sup>/j et 7 000 m<sup>3</sup>/an.
  - L'exploitation possède une autorisation de prélèvement de 18 313 m<sup>3</sup>/an à partir des forages existants et **ce volume restera inchangé mais sera réparti sur les quatre forages.**
  - L'eau du forage alimentera une réserve de 250 m<sup>3</sup> et une autre de 100 m<sup>3</sup> pour **lisser les prélèvements et limiter les débits instantanés.**
  - S'agissant d'un ouvrage destiné potentiellement à un prélèvement supérieur à 1 000 m<sup>3</sup>/an, il est soumis à la rubrique 1.1.1.0 de l'article R214-1 du Code de l'Environnement



# Avis forage MILIZAC GUIPRONVEL

## Le site



- ▶ Localisation du projet :
  - > BV Aber Benoît
  - > site situé à 400 m au nord-ouest d'un affluent du ruisseau du Garo
  - > à 320 m d'une zone humide

# Avis forage MILIZAC GUIPRONVEL

## ▶ CONCLUSIONS

- le présent projet n'augmente pas la pression sur la ressource en eau ;
- des mesures de réduction des impacts potentiels du forage sont portées par les prescriptions techniques annexées à l'arrêté préfectoral fixant les dispositions applicables dans le département à la réalisation, l'entretien et l'exploitation des forages d'eau souterraine ;
- le projet respectera notamment les règles portées par cet arrêté visant à prévenir la pollution de la nappe par des effluents de surface ;
- la distance avec les forages voisins ainsi qu'avec les milieux sensibles environnants est suffisante.

Considérant que le projet, au vu des éléments fournis, n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement au sens de la directive européenne susvisée et ne justifie pas la réalisation d'une évaluation environnementale ;

## ▶ RECOMMANDATIONS

- => Mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'état de la masse d'eau souterraine de tout impact lié à l'activité humaine
- => Raisonner les prélèvements
- => Préserver les milieux connexes

Conformément à l'arrêté du 11 septembre 2003 et du 13 avril 2016 (arrêté préfectoral), l'ouvrage est situé à :

- **plus de 50 mètres** des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines.
- **plus de 50 mètres** des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines.
- **plus de 50 mètres** des bâtiments d'élevage et de leurs annexes : installations de stockage et de traitement des effluents (fosse à purin ou à lisier, fumières ...), des aires d'ensilage, des circuits d'écoulement des eaux issus des bâtiments d'élevage, des enclos et des volières où la densité est supérieure à 0,75 animal équivalent par mètre carré.
- **plus de 50 m** des parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées.
- **plus de 50 mètres** si la pente du terrain est inférieure à 7 % ou plus de 100 mètres si la pente du terrain est supérieure à 7 % des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles et des épandages de déchets issus d'installations classées pour la protection de l'environnement.
- **plus de 200 mètres** des décharges et installations de stockage de déchets ménagers ou industriels.

# Procédure de modification d'un inventaire de zone humide

- ▶ Ajout d'une zone humide ;
- ▶ Modification des limites d'une zone humide avec justification ;
- ▶ Suppression d'une zone non humide avec justification.

Etapes de la procédure mises en œuvre par le Syndicat des Eaux du Bas-Léon (structure coordinatrice des inventaires de zones humides du Bas-Léon) en cas de modification nécessaire ou **contestation de l'inventaire** :

1. **Demande de renseignement sur les parcelles concernées**
2. **Visite de terrain**

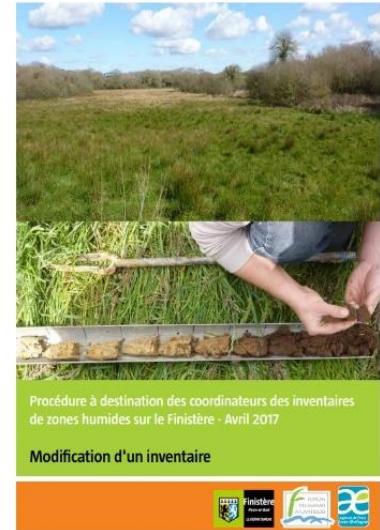
**Propriétaire, contestataire** (si contestation de l'inventaire), **locataire** (s'il y a lieu), **élus communaux, maître d'ouvrage** de l'inventaire et **technicien** référent sur le territoire

*Etapes optionnelles en cas de difficultés pour statuer OU désaccords et contre-expertise du contestataire : sollicitation (par courrier) du Conseil départemental du Finistère pour une expertise\* du groupe d'experts de la CAMAB pour un avis définitif.*

3. Envoi de la fiche justificative de la modification pour une consultation de 1 mois (si modification nécessaire)

**Propriétaire, contestataire** (si contestation de l'inventaire), **locataire** (s'il y a lieu), **élus communaux, maître d'ouvrage** de l'inventaire et **technicien** référent sur le territoire + **CAMAB**

3. Traitement des remarques et proposition de validation des modifications en Conseil municipal
4. Réalisation d'une information auprès des membres de la CLE du SAGE
5. Transmission des informations à la CAMAB pour intégration dans l'IPZH



- ▶ CAMAB, 2017. Procédure à destination des coordinateurs des inventaires de zones humides sur le Finistère - Modification d'un inventaire.

## \*Expertise - Groupe d'experts zones humides :

- Coordination par la CAMAB
- Basée Arrêté du 24 juin 2008 modifié
- Composée d'experts en botanique et végétation (Conservatoire botanique national de Brest) et d'experts en pédologie (INRA - Agrocampus Ouest)
- Visite de terrain et synthèse



# Procédure de modification – Zone Humide Saint-Méen

- ▶ Ajout d'une zone humide ;
- ▶ Modification des limites d'une zone humide avec justification ;
- ▶ Suppression d'une zone non humide avec justification.

## Contexte de la demande

- ▶ Une demande de permis d'aménager a été déposée le **28/06/2021** pour la création d'un lotissement de 4 lots sur un terrain situé Rue de Lesneven, 29260 Saint-Méen (cadastre : AB132, AB133). La demande a été accordée le **15/10/2021** sous réserve d'exclure du projet la zone humide inventoriée sur la partie Nord de la parcelle AB132.
- ▶ Etude hydrologique et pédologique (BE – Tpae) réalisée le **15/05/2023** ne mentionne pas le caractère humide de la partie Nord de la parcelle cadastrale AB132. Cet élément vient contester l'inventaire zone humide réalisé le **14/02/2012**.



▶ Carte 1 : Zone humide concernée par la demande de modification d'inventaire sur la commune de Saint-Méen.

**Prochaine étape :** Envoi du dossier de modification pour consultation (1 mois).

# Plan de résilience

# Recrutement économie d'eau

## Gestion Intégrée des Eaux Pluviales



GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES  
TECHNIQUES ALTERNATIVES



- ▶ Cadre : plan de résilience
- ▶ Thèmes : ÉCONOMIE D'EAU & GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES
- ▶ Durée : 1 an / 1 ETP
- ▶ Mission : animation – sensibilisation
- ▶ Les axes à investir :
  - **ECONOMIE D'EAU :**
    - > **Collectivités et structures publiques** : EDL des consommations d'eau dans les bâtiments publics (dont bâtiments scolaires), recensement du patrimoine bâti à fort potentiel, recensement des pratiques d'arrosage (terrains de foot, fleurissement, nettoyage de la voirie...), élaboration & exploitation de questionnaires, pistes d'amélioration, identification de projets vitrine (1/EPCI : rénovations, projets innovants, expérimentation,...)
    - > **Particuliers** : EDL des outils disponibles/mobilisables, stratégie de communication, réalisation de nouveaux outils encourageant aux changements de pratiques vers plus de sobriété,...
    - > **Autres acteurs** : évaluer le potentiel à faire émerger des projets au sein d'autres catégories d'acteurs (écoles privées, MFR, lotisseurs, campings, industriels gros consommateurs, ...)
  - **GIEP** : EDL des pratiques des collectivités (élaboration et exploitation de questionnaires, formation - sensibilisation - formation des élus et services, définition d'une stratégie de communication, réaliser si besoin de nouveaux outils, favoriser les échanges d'expériences, recenser - faire émerger - accompagner des projets urbains

Volets portés en concertation inter-SAGE avec le Pays de Morlaix (SAGE Léon-Trégor) qui prévoit également un recrutement en 2024, dans le cadre du plan de résilience, pour investir ces nouveaux axes.

# Commissions thématiques 2024

# 3 commissions thématiques en 2024



- RESSOURCE EN EAU :

➤ Enjeu quantitatif : sobriété, adaptation au changement climatique, besoins & ressources disponibles, captages abandonnés



- ZONES HUMIDES, MARAIS RETRO-LITTORAUX & QUALITE DE L'EAU



- BAIGNADE, PROFILS CONCHYLIICOLES

➤ Axe bactériologie, campagnes de sensibilisation



# **VALIDATION DES PROGRAMMES PRÉVISIONNELS 2024**



# Budget prévisionnel 2024

## volets animation du SAGE et actions transversales du CTU

SAGE DU BAS-LEON PROGRAMME PREVISIONNEL 2024		Enveloppe prévisionnelle	ETP dédié	Coût affecté à l'animation	Coût affecté aux actions	Taux prévisionnel de subvention	Montant des subventions attendues	Reste à charge prévisionnel affecté aux collectivités
COORDINATION ET ANIMATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	Coordination SAGE	54 000	0,80	54 000		80%	43 200	10 800
	Secrétariat	25 500	0,50	25 500		80%	20 400	5 100
	Suivi administratif et financier - SIG ....	29 375	0,50	29 375		80%	23 500	5 875
	Frais de fonctionnement liés aux ETP affectés à la mise en œuvre du SAGE	25 600		25 600		80%	20 480	5 120
	<i>Sous Total</i>	134 475	1,80	134 475		80,0%	107 580	26 895
VOLETS TRANSVERSAUX	Coordination - Animation - suivi études CTU > animation SEBL	14 150	0,20	14 150		80%	11 320	2 830
	Etude SAGE > prestations	50 000			50 000	50%	25 000	25 000
	Communication générale - Sensibilisation > animation SEBL	25 500	0,50	25 500		80%	20 400	5 100
	> prestations	20 000			20 000	80%	16 000	4 000
	Education à l'environnement	5 000	inclus dans animation communication/sensibilisation		5 000	70%	3 500	1 500
	Pollutions diffuses : volet agricole > animation SEBL	79 950	1,30	79 950		80%	63 960	15 990
	> prestation externalisée, analyses PPC, achat de semence, ...	30 000			30 000	70%	21 000	9 000
	ZH/Qeau > animation et frais fct	30 500	1,00	30 500		80%	24 400	6 100
	Appel à projet biodiversité-TVB	80 000	1,10	66 324	13 500	75%	60 000	20 000
	Piégeage des espèces nuisibles	12 000	Inclus VMA		12 000	0% ou Fonds verts	0	12 000
	Suivi de la qualité des eaux	70 000	inclus dans l'animation du SAGE		70 000	50%	35 000	35 000
	<i>Sous Total</i>	417 100	4,10	216 424	200 500	67,3%	280 580	136 520
<b>TOTAL</b>		<b>551 575</b>	<b>5,90</b>	<b>350 899</b>	<b>200 500</b>	<b>70,4%</b>	<b>388 160</b>	<b>163 415</b>
<b>Pour mémoire budget 2023 :</b>		<b>478 719</b>	<b>4,85</b>	<b>299 406</b>	<b>179 313</b>	<b>69,6%</b>	<b>333 283</b>	<b>145 436</b>

Cf. détails  
Copil Unique  
Bas-Léon

→ Validation ?

# Budget prévisionnel 2024 - Milieux aquatiques SEBL



*Subventions prévisionnelles autour de 60% sur le total des 3 programmes*

Milieux aquatiques 2024	AW	Quillimadec*	Flèche
Animation + stagiaire (poste + frais de fonct.)	6 100€	27 450€	27 450€
ETP correspondant	0.1	0.45	0.45
Travaux de grande continuité			
Travaux de petite continuité		Finalisation travaux 2021 et 2023	
Travaux de restauration hydromorphologique			
Entretien de rivière	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Etude	0€	0 €	12 000 €
		<i>Etude de scénarios sur Morizur</i>	
Communication		Via SAGE/CTU	
Suivis piscicoles	0€	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 100€</b>	<b>32 450€</b>	<b>44 450€</b>

## STRATEGIE 2024 :

- Pas de travaux en 2024 afin de finaliser les travaux 21 & 23 + dossier de renaturation du Quillimadec
- Basculement du programme 2024 sur 2025
- Maintien des 3 enveloppes liées à l'entretien/BV bien que non financé

→ Validation ?

\* Hors budget Restauration du cours principal du Quillimadec

# Budget prévisionnel 2024

## Programme Aber Wrac'h



			Estimation subventions prévisionnelles 2024			
	BUDGET 2024	ETP	AELB	Région	CD29	Reste à charge 2024 SEBL
Animation générale et coordination, étude, SIG, secrétariat						
Suivi qualité de l'eau (prélèvements et analyses)	20 400 €	0,1	35%	0%	0%	65 %
Volet agricole (accomp, sur réduction des phyto par la CRAB)	14 690 €	0,1	60% 50% actions + 60% temps passé	20% 20% actions + 20% temps passé	0%	25%
TOTAL	35 090 €	0,2	52,5% 18 450€			47,5% 16 640€

Accords des financeurs attendus au premier semestre 2024

→ Validation ?

# Moyens au SEBL déployés en 2024 toutes thématiques confondues



	SAGE	CTU-trans	CTU-AW	CTU VMA AW/F/Q	BB	APTVB	VL/AFAC	AEP	Total
Clément LE JEUNE			0	1					1
Jonas LEMOAL		0,8	0,1			0,1			1
Elisa BOUVAIS		0			0,7	0,3			1
Denis LE HIR		0,5				0		0,5	1
Jasmine JAOUEN	0,5	0,2	0			0,1			0,8
Marie KOPP		0,5						0,5	1
Michele ABHERVE	0,5		0					0,5	1
Yann GOUEZ					0,4	0,5	0,1		1
Mélanie BARIC	0,8								0,8
Charlotte CARIOU		1							1
Sébastien MERCELLE				0,1		0,1		0,8	1
Emmanuella METTINHOUE								1	1
Carine REY								1	1
Noémi DEBAT								1	1
Valérie HORYNIECKI								1	1
Flavia EOZENOU								1	1
	1,80	3,00	0,20	1,00	1,10	1,10	0,10	7,30	15,60

+1 ETP début 2024 : chargé de missions économie d'eau/GIEP (via plan de résilience)

# L'équipe du Bas-Léon / SEBL

## L'équipe



**Directrice  
Responsable AEP**  
**Noémie DEBAT**  
02 98 30 75 25 / 06 75 89 15 96  
syndicat.basleon@wanadoo.fr



## LE SEBL / MOYENS HUMAINS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE



**Assistante de Direction  
Gestionnaire Ressources  
Humaines**  
**Carine REY**  
02 98 30 67 25  
administration\_rh.basleon@orange.fr



**Responsable Finances -  
Marchés Publics  
Secrétaire technique AEP**  
**Michèle ABHERVE**  
02 98 30 67 26  
secretariat.syndicat.basleon@wanadoo.fr



**Assistante Administrative  
- Comptable**  
**Flavia EOZENOU**  
02 98 30 75 27  
assistance.secretariat.basleon@orange.fr



**Chargée de Mission  
Communication - Sensibilisation**  
**Marie KOPP**  
02 98 30 67 27  
communication.basleon@orange.fr

### ALIMENTATION EN EAU POTABLE



**Chargée de Mission AEP**  
**Valérie HORYNIECKI**  
02 98 30 67 29 / 07 57 07 92 76  
missions.sage.basleon@orange.fr



**Agent d'entretien**  
**Sébastien MERCELLE**  
02 98 30 83 02 / 06 32 10 68 05  
st.basleon@orange.fr



**Chargée de Projet AEP**  
**Emmanuella METTINHOUE**  
02 30 13 12 93  
projetaep.basleon@orange.fr



### ANIMATION ET COORDINATION DU SAGE MILIEUX AQUATIQUES - ZONES HUMIDES

**Animatrice - Coordinatrice du  
SAGE Bas-Léon**  
**Mélanie BARIC**  
02 98 30 75 26 / 07 57 07 92 75  
sage.basleon@orange.fr



**Chargée d'Ingénierie de Projets**  
**Jasmine JAOUEN**  
02 98 30 67 28  
actionsnonagri.basleon@orange.fr



**Technicien Rivières**  
**Clément LE JEUNE**  
02 98 30 75 24 / 06 88 05 77 48  
cre.basleon@orange.fr



**Chargée de Projet Zones  
Humides - Qualité des eaux**  
**Charlotte CARIOU**  
02 30 13 12 91  
zh.basleon@orange.fr



**Chargé de Mission  
Biodiversité - Agroécologie**  
**Yann GOUEZ**  
02 98 30 83 00 / 06 88 10 64 39  
bocage.basleon@orange.fr



**Conseiller Agri-Environnement**  
**Jonas LE MOAL**  
02 98 30 75 22 / 06 75 37 03 44  
aberwrach.actionsagricoles@orange.fr



**Technicien Agricole**  
**Denis LE HIR**  
02 30 13 12 90 / 07 57 07 92 78  
agriculture.basleon@orange.fr



**Technicienne Agricole - Bocage**  
**Elisa BOUV AIS**  
02 98 30 83 04 / 07 50 71 49 87  
agribocage.basleon@orange.fr

# Budget prévisionnel 2024

## Programme CCPA – BVs Aber Benoît



Au programme

### Programme Milieux aquatiques :

#### **Grande continuité**

- **Moulin de Tromeur :** Etude et travaux
- **Milin Névez :** Etude
- **Entreprises du territoire :**
  - Pisciculture Roudous : accompagnement pour les travaux
  - SILL : accompagnement pour l'étude projet de restauration de la continuité
  - Algaia : Relancer la concertation
- **Travaux de restauration du lit mineur - Ascoët**
  - Restauration de la tête de bassin versant du ruisseau du Labou (220 m)
  - Création d'un lit mineur pour des ruisseaux circulant dans des chemins (2 sites / 550 m)

#### **Petite continuité :** 2 ouvrages à remplacer

**Restauration ZH :** Mise hors culture de ZH, fossés borgnes, suppression d'un plan d'eau + poursuite trx site de Lanveur

#### **Entretien de rivière**

#### **Accompagnement de communes à la demande**

#### **Actions agricoles:**

- 8 diagnostics d'exploitation** sur l'Ascoët
- Modification d'éléments topographiques sur des exploitations** (Ascoët et Garo)
- Analyses de reliquats sortie d'hiver et/ou post absorption** (Ascoët et captages)
- Animation de **groupes d'échanges parcellaires**
- Organisation de **journées techniques**
- Accompagner les agriculteurs sur les **MAEC**
- Financement d'une ETA pour **implantation couvert sous maïs et désherbage mécanique**
- Accompagnement de 5 agris pour désherbage mécanique**

#### **Actions non agricoles:**

Gestion durable des bords de route  
Travail sur AC et ANC



# Budget prévisionnel 2024

## Programme CCPA – BVs Aber Benoît

	coût prévisionnel 2024	subventions prévisionnelles		reste à charge Pays des Abers	
		Taux	montant	Taux	montant
animation générale (coordination, communication et administratif)	21 000 €	20%	4 200 €	80%	16 800 €
suivis indicateurs biologiques des masses d'eau en compléments des suivis AELB et CD29	2 500 €	50%	1 250 €	50%	1 250 €
volet agricole	actions	77 810 €	22%	17 182 €	78% 60 628 €
	Moyens humains (0,5 ETP + frais de fonctionnement)	26 500 €	80%	21 200 €	20% 5 300 €
volet milieux aquatiques	actions	238 360 €	74%	176 088 €	26% 62 272 €
	Moyens humains (1 ETP + frais de fonctionnement)	57 000 €	70%	39 900 €	30% 17 100 €
<b>Total</b>		<b>423 170 €</b>	<b>61%</b>	<b>259 820 €</b>	<b>39%</b> <b>163 350 €</b>

→ Validation ?

# Budget prévisionnel 2024

## Programme CCPI



Au programme



Types d'actions	Ouvrages	2024		Commentaires
		Descriptif	Coût HT	
<b>Actions agricoles</b>		Action collective (démonstration désherbage mécanique), Action fertilisation LPK et appui analyse de terre, lutte phytosanitaire Langoadec 3ème année, Action reconquête des masses d'eau	52 094 €	voir détail tableau action Agricoles
		<b>sous-total :</b> 52 094 €		
<b>Hydromorphologie</b>	Ouvrage de Lescalvar	BV Kouer Ar Frout - Travaux Remplacement par arche PEHD	200 000 €	
	Roudouz	AMO/MOE pour évaluation globale d'un projet	50 000 €	
	Prairie Bleue	Etude MOE	25 000 €	
	Kerguérez	Etude MoE	35 000 €	HORS CTU
	Moulin de Tréléon	Etude - Programmation conjointe CCPA	35 000 €	HORS CTU
	Déversoir de Pontavennec	Etude de faisabilité - problématique PI en jeu	15 000 €	HORS CTU
		<b>sous-total :</b> 360 000 €		
<b>Grande Continuité</b>	Ouvrage bourg de Landunvez	MOE	25 000 €	
	Parc du Moulin neuf	Etude Moe	100 000 €	financement AELB avec le dossier travaux
	Manoir de Lestremeur	Etude AMO/MOE	25 000 €	étude de programmation : 3 scénarios obligatoires (effacement, arasement et aménagements)
	Anse St Gildas	Etude de faisabilité - reconquête de la continuité complète écologique du site	35 000 €	HORS CTU
		<b>sous-total :</b> 185 000 €		
<b>Entretien</b>	Ripisylve		8 000 €	pas de financement AELB
	Invasives		10 000 €	pas de financement AELB
		<b>sous-total :</b> 18 000 €		
<b>Aquisition foncière</b>		1 hectare	5 000 €	
		<b>sous-total :</b> 5 000 €		
<b>Animation</b>	Animation MA	1 ETP	45 000 €	
	Animation Agricole	0,5 ETP	22 500 €	
		<b>sous-total :</b> 67 500 €		
		<b>TOTAL ANNEE 1</b> 687 594 €		

→ Validation ?

# Pour information - Budget prévisionnel 2024

## Programme CLCL – Plan Algues Vertes



Au programme

### Actions collectives agricoles

THEMES	OBJECTIFS
PRODUCTION LAITIERE	<p><b>3-4 bouts de champ au cours de l'année à venir :</b></p> <p>Meilleure gestion de l'herbe pâturée ; RDV aux moments clés de la poussée de l'herbe Proposer aux éleveurs du PSE intéressés un accompagnement individuel Mobiliser ces éleveurs pour échanger en collectif lors des RDV Bout de champ</p>
AGRONOMIE	<p>Réunion thématique : la montraite pour améliorer les conditions de travail, pâturage et robot de traite, valorisation des dérobées précoces, ...</p> <p><b>Poursuite de la Plateforme de couverts sous maïs</b></p> <p>Pesée de rendements Bout de champ en sortie hiver</p> <p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Test nouvelles modalités/espèces de couverts sous maïs ?</li><li>• Plateforme de fourrages implantés précocement après orge ? Graminées Fourragères : sorgho, moha, RGI-trèfles...</li></ul>
LEGUMES	<ul style="list-style-type: none"><li>• Opération collective « Etap'N » : sensibiliser les agriculteurs en choisissant une période où les risques de fuite sont importants</li><li>• Démonstration de matériel pour sensibiliser les légumiers sur l'importance des couverts végétaux (semis, destruction)</li></ul>
FORMATION IREO	<p>Poursuite des interventions + développer une intervention sur le lien bocage/prairie/qualité de l'eau</p> <p>+ Création d'un Bulletin de Santé du Végétal (BSV) sur le lin</p> <p>+ Lettre d'info</p>

### Actions individuelles

- Groupe d'échanges fonciers
- Accompagner les exploitants en lien avec l'arrêté préfectoral ZSCE
- Rencontre « boîte à outils »
- Accomp. MAEC, ETAP'N, diags bactérios, plan d'actions PPC



# Pour information - Budget prévisionnel 2024

## Programme CLCL – Plan Algues Vertes

Programme prévisionnel 2024	Bénéficiaires de l'aide	Montant de l'assiette éligible
Actions (hors PDRB)		
Coordination générale	structures porteuses (SP)	80 580,00 €
Vulgarisation agricole	CLCL	62 914,00 €
Etap'N - analyses	SP	6 822,90 €
Animation agricole	CLCL	39 525,00 €
Diagnostic - PLAV	CRAB, prescripteurs, SP	11 500,00 €
Conseil individuel agricole - PLAV	CRAB, prescripteurs, SP	311 050,00 €
Suivi de la qualité de l'eau	SEBL	5 878,64 €
Foncier / animation	CA29	30 600,00 €
Foncier / échanges amiabiles	SP,acteurs économiques	8 800,00 €
Acquisition foncière	SP, SAFER, Con. Littoral	10 650,00 €
Chantiers collectifs pour CIPAN précoce et RGI sous maïs	ETA, CUMA	71 000,00 €
	<b>TOTAL CONTRAT PLAV</b>	<b>639 321 €</b>

# Informations diverses

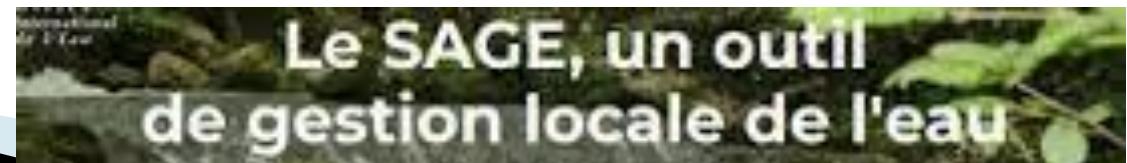
# Réforme nationale des SAGE

*Projet de décret relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et schémas d'aménagement et de gestion des eaux modifiant le code de l'environnement et le code général des collectivités territoriales*

**POUR  
INFORMATION**

## ► Projet d'évolution du décret :

- possibilité de modification de périmètre
- 2 mois max pour désigner les représentants élus
- renouvellement total lors des élections municipales
- possibilité de cumuler 2 pouvoirs au lieu de 1
- possibilité de sanctionner les absences répétées
- **REVISION TOTALE** (reprend les obligations de l'élaboration) :
  - > mise à jour de l'état des lieux tout les 12 ans
  - > soit février 2026 pour notre territoire
  - > devront figurer des objectifs chiffrés d'économie d'eau
  - > protection des ZH & intégration dans les documents d'urbanisme



# Information/demande

- > COPIL AW Q F



- ▶ Réunion à prévoir au 1<sup>er</sup> semestre 2024 avec les services de l'Etat et les coopératives porcines pour faire suite à la CLE de novembre 2022 : avancement => **1<sup>er</sup> SEMESTRE**
  
- ▶ M. PIRIOU -> le Plan National EAU se met en place par bassin
  - travail sur trajectoire de sobriété -10% prélèvements eau sur chaque territoire de SAGE
  - à décliner dès l'année prochaine
  - une étude HMUC sera à engager sur tous les territoires de SAGE

# Perspectives 2025

- > dernière année du CTU



- ▶ Suivi-évaluation du CTU Bas-Léon 2020/2025 + préparation d'un nouveau contrat pluriannuel
- ▶ Mises à jour du tableau de bord du SAGE
- ▶ Lancement de la phase de révision du SAGE
- ▶ Vers une étude HMUC à l'échelle du Bas-Léon ?

# Calendrier



- Septembre - octobre : Echanges animateurs Bas-Léon
- 18 octobre : COTECH VMA Bas-Léon
- 6 novembre : COTECH Qeau Bas-Léon
- 14 novembre : Réunion politique Bas-Léon
- 14 novembre : Réunion financeurs Bas-Léon
- novembre : COPILs
  - ↳ **VALIDATION DES PROGRAMMATIONS**
- 12 décembre : Réunions du COPIL UNIQUE du Bas-Léon et de la Commission Locale de l'Eau  
→ validation des programmes d'actions 2024 déployés à l'échelle du Bas-Léon
- 13 décembre : Comité Syndical SEBL
- Mi/fin décembre : Dépôt des demandes de financements 2024 & Dépôt du dossier lié au système d'endiguement Rousseau